

## Gestion des événements indésirables en ESSMS (Module 1)

La gestion des événements indésirables est un enjeu majeur pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité de l'accompagnement dans les établissements médico-sociaux.

Tous les événements indésirables méritent d'être signalés puis analysés afin de comprendre les raisons de leur survenue. Cette démarche aboutit à la mise en place d'actions pour éviter que ces événements ne se reproduisent. Elle permet ainsi d'améliorer ses pratiques professionnelles et de sécuriser l'accompagnement et les soins promulgués auprès des personnes accompagnées.

L'appropriation de cette démarche nécessite le développement d'une véritable culture de sécurité au sein des organisations. Pour intervenir en amont de la survenue des événements, l'identification de ces derniers et des risques associés est donc primordiale.

Depuis la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016, un cadre légal est défini par l'article 161 du code de la santé publique. Ce cadre impose aux ESSMS d'informer les autorités administratives compétentes de tout événement indésirable grave lié aux soins. L'objectif est de renforcer la protection des personnes accompagnées dans les établissements médico-sociaux.

Par ailleurs, la gestion des événements indésirables fait partie des critères impératifs s'inscrivant dans la nouvelle évaluation de la qualité de la HAS.

L'appropriation de toutes les parties prenantes sur ce sujet est un véritable enjeu pour les organisations.

### Public

Tous professionnels des établissements médico-sociaux impliqués dans la gestion des événements indésirables.

- Professionnel en charge de la qualité (qualiticiens, responsables/coordonateurs qualité, RAQ, ...)
- Equipe d'encadrement
- Professionnels médicaux et paramédicaux
- Représentants des personnes accompagnées (membres du CVS)

### Pré-requis

Aucun

### Objectifs pédagogiques

#### Objectifs généraux :

- Comprendre le concept de la culture sécurité
- Définir ce qu'est un événement indésirable (EI) et ses déclinaisons (EIAS, EIG, EIGAS ...)
- Comprendre les étapes depuis le signalement, l'analyse et jusqu'au suivi d'un événement indésirable

#### À l'issue de la formation, les participants devront être capables :

- De nommer les exigences de la réglementation relative à la gestion des EI
- D'identifier les mécanismes de survenue d'un EI
- De détecter un événement indésirable dans leur pratique professionnelle
- D'expliquer l'intérêt du signalement
- De structurer la gestion des EI et d'accompagner les professionnels dans leur démarche

## Contenu & séquençage

### Matin (Durée 3h30)

- Appréhender la culture de sécurité et les mécanismes de survenue d'un EI
- Définitions et références réglementaires
  - Animation sur l'identification des différentes catégories d'EI en ESSMS
- Les EI : Les procédures de signalement
  - Travail en sous-groupe sur le processus de signalement des EI

### Après-midi (Durée 3h30)

- Les attendus de la HAS dans la nouvelle évaluation de la qualité
- Information auprès du CVS
- Le signalement de l'EI
  - Travail en sous-groupes : Simulation d'un signalement d'un EI sur un formulaire de déclaration interne à partir de cas réels

## Intervenant(s) :

Chaque session de formation est animée par un ou des membre(s) de l'équipe opérationnelle expert de la thématique.

Au besoin, la session peut être coanimée avec un professionnel impliqué dans les démarches qualité au sein d'ESSMS issu du réseau de personne ressource de la SRA Occitanie.

## Méthodes pédagogiques

Cette formation vise une applicabilité des acquis immédiate et opérationnelle pour tous les participants. À cette fin, les formateurs/trices mettront en place une pédagogie adaptée, interactive et accessible.

- Acquisition et/ou approfondissement de connaissances et compétences sous forme d'apports théoriques
- Pédagogies active et expérientielle sous forme de mises en situation et ateliers d'analyse
- Pédagogie réflexive reposant sur le partage d'expérience entre les participants et nourrie par l'expérience du formateur

## Modalités d'évaluation et de suivi

- Quiz d'évaluation des compétences visées
- Évaluation de la formation par les participants
- Attestation de fin de formation

## Informations pratiques

<b>DUREE</b>	1 jour (7 heures)
<b>FORMAT</b>	Présentiel
<b>TARIFS INTER</b> <i>(Par participant)</i>	<b>Adhérents</b> : Compris dans l'adhésion <b>Non adhérents</b> : Non accessible
<b>TARIFS INTRA</b> <i>(Par groupe par session)</i>	La formation est proposée en INTRA sur demande. <b>Adhérents</b> : 1 500€ <b>Non adhérents</b> : 2000€
<b>PRISE EN CHARGE</b>	<b>OPCO</b> : Possible
<b>NOMBRE PARTICIPANTS</b>	Minimum : 10 participants Maximum : 15 participants <i>(Sur les sessions INTER : max. 2 participants max. d'une même structure)</i>

## CONTACTS

[formations@sra-occitanie.fr](mailto:formations@sra-occitanie.fr)

Tél. 05.67.31.21.30

Facs Occitanie s'engage dans une démarche d'accès pour tous à ses formations et notamment pour les personnes en situation de handicap. Notre organisme veille à mettre en œuvre des adaptations matérielles et organisationnelles et demande à chaque participant ou établissement inscrivant des participants de nous informer des besoins en aménagement.